

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 467/T.P.

OBJET:

Autorisation de bâtir.

ASTRIDA



599

Astrida, le 28 février 1951.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce couvert
une demande d'autorisation de bâtir émanant de Monsieur CAMPION,
entrepreneur à Astrida.

La taxe d'extraction a été versée au compte Z 77
n° 78.

L'Administrateur Chef du Territoire, ff., J. KIRSCH,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .